CSDEPJ-P-175

Intervention auprès des pères séparés ayant des difficultés d'accès à leurs enfants : un exemple de pratique prometteuse

Jean-Martin Deslauriers, T.S., Ph.D., Professeur, École de service social, Université d'Ottawa
jean-martin.deslauriers@uottawa.ca
Diane Dubeau, Ph.D., Professeure, Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais, Campus Saint-Jérôme
diane.dubeau@uqo.ca

RÉSUMÉ :

Le présent article porte sur les pratiques sociales prometteuses auprès de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant à la suite d'une séparation conjugale. Une recherche effectuée auprès de pères ayant utilisé les services de l'organisme Pères séparés inc. a permis de dégager quelques constats pratiques. L'étude de leurs témoignages ainsi que les observations d'intervenants et d'avocats ont permis de préciser les besoins de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant et les façons de les accompagner qui semblent les mieux adaptées.

MOTS-CLÉS :

Pères séparés, lien père-enfant, intervention, pratique sociale

INTRODUCTION

Les difficultés rencontrées par des pères pour continuer de voir leurs enfants après une séparation constituent un phénomène social réel, rapporté par de nombreux pères et documenté par des recherches (Dubeau, Deslauriers, Théorêt et al. 2016; Kruk, 2012). Il s'agit d'un sujet qui dépasse les situations individuelles et constitue un enjeu de santé publique, en raison du degré de détresse vécue par des hommes dans ces contextes, menant dans ses plus graves manifestations au suicide et à des homicides intrafamiliaux. D'ailleurs, cette étude auprès de l'organisme Pères séparés inc. s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de recherche sur la paternité en contexte de vulnérabilité soutenu par le Fonds de recherche société et culture du Québec.

Des témoignages de pères vivant cette situation, de même que des observations d'intervenants de Pères séparés inc. et d'avocats ont permis de dégager des pistes de pratiques sociales prometteuses sur le plan de l'organisation des services, de même que des stratégies d'intervention dont peuvent s'inspirer des professionnels qui œuvrent dans différents types de services.

Parmi les constats principaux générés par les pratiques développées par cet organisme, on retrouve l'importance de tenir compte de la socialisation masculine pour accompagner des pères. En effet, bien que la paternité soit l'élément central de la démarche des hommes qui cognent à la porte de

Pères séparés inc., les façons dont ils réagissent à leurs difficultés et à l'aide offerte rejoignent certains résultats de travaux sur les pratiques prometteuses auprès des hommes. C'est donc principalement sous cet angle que les résultats de cette recherche seront analysés.

1. Contexte et problématique

1.1 Description de l'organisme Pères séparés inc.

Cet organisme, situé à Montréal, est une rare initiative spécifique à l'intention des pères séparés. Il a été mis sur pied à la fin des années 1990 par des hommes soucieux de développer des services adaptés à leur réalité. Il s'adresse aux pères éprouvant des difficultés à la suite d'une séparation, afin de maintenir et de renforcer les liens entre eux et leurs enfants, de réduire les tensions familiales et leurs effets négatifs sur l'enfant, ainsi que de prévenir le désengagement paternel ou les conduites suicidaires, de violence familiale ou d'aliénation parentale.

Cette mission se fonde sur certains principes : la valorisation et la reconnaissance d'une paternité basée sur les besoins des enfants, de même que la promotion d'une image positive du père et de son rôle dans l'éducation des enfants. Cet organisme se distingue des objectifs du militantisme politique d'autres organismes en offrant plutôt soutien et informations juridiques. Il vise à aider des pères séparés à sortir de leur isolement, à résoudre leurs difficultés en s'appuyant sur leurs forces et à les encourager à trouver leurs solutions à l'aide de groupes d'entraide. Une perspective familiale est mise de l'avant.

L'approche générale adoptée par Pères séparés inc. prône l'établissement de rapports égalitaires entre aidants et aidés, la reconnaissance des forces et la place d'un dialogue suscitant la réflexion et l'introspection plutôt que les conseils unidirectionnels des intervenants. L'organisme se concentre aussi sur le moment présent et le futur immédiat en canalisant les efforts des pères vers des stratégies et des comportements visant à introduire des changements concrets pouvant améliorer à court terme leur mieux-être et leur relation avec leurs enfants.

Différentes modalités d'aide sont offertes. Tout d'abord, l'organisme propose une ligne téléphonique afin d'offrir un accueil et de l'écoute, et d'établir un lien de confiance. Le plus souvent, les appels concernant des demandes d'information juridique masquent également une détresse émotionnelle. Les rencontres individuelles adoptent une approche basée sur la théorie du deuil (Montbourquette, 1994) et ont pour but d'aider les hommes à surmonter les pertes entraînées par la séparation, qu'elles soient liées à l'ancienne conjointe ou aux enfants. Les situations conflictuelles sont abordées afin de mettre en lumière des comportements et des attitudes susceptibles d'éviter une dynamique d'escalade lors de conflits. On souhaite amener les pères à réfléchir à différents aspects relationnels et à en venir à l'élaboration d'un plan d'intervention afin d'atteindre les objectifs souhaités. Une fois par semaine, l'organisme offre un groupe de soutien ouvert, axé sur une approche permettant de faire le deuil de la séparation.

L'un des défis de l'organisme est lié à la tendance de plusieurs hommes à s'isoler au lieu de demander de l'aide, un phénomène déjà bien documenté par la recherche (Deslauriers, Tremblay, Genest-Dufault et al., 2011). La socialisation masculine traditionnelle ne valorise pas l'expression des émotions ni la présence d'un réseau de soutien, et représente souvent un obstacle à l'intervention (Tremblay et L'Heureux, 2011). C'est ainsi que l'organisme doit faire preuve de créativité afin d'élaborer des stratégies d'aide qui répondent spécifiquement aux hommes, particulièrement en situation de crise.

Enfin, deux après-midis par semaine, les pères peuvent venir rencontrer un étudiant au Barreau lors de rencontres cliniques juridiques. Ces rencontres sont orientées sur la collaboration, l'entente, la médiation et la responsabilisation parentale, dans l'intérêt des enfants et notamment pour les protéger des conflits entre parents.

1.2 Le lien père-enfant à la suite d'une rupture d'union

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) indique que 78 % des jeunes Canadiens dont les parents se sont séparés habitaient chez leur mère, 13 % vivaient à temps partagé chez leurs deux parents (généralement une semaine sur deux) et 9 % résidaient chez leur père (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005a). Si un grand nombre de pères séparés ne sont pas très présents dans le quotidien des enfants, on pourrait croire que c'est dû à un moindre intérêt des pères à maintenir les contacts. Pourtant, selon Le Bourdais, Judy et Marcil-Gratton (2000), plusieurs s'en disent très insatisfaits, et 85,6 % voudraient voir plus souvent leurs enfants. La garde partagée demeure minoritaire pour diverses raisons : conflits entre les parents, déménagements, évolution des besoins des enfants, difficultés à concilier travail et famille. Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais (2004) démontrent que seulement 40 % des enfants canadiens qui faisaient l'objet d'une garde légale partagée vivaient encore en alternance chez leurs deux parents quatre ans plus tard. L'étude du même échantillon indique que plusieurs d'entre eux étaient retournés demeurer chez leur mère (Pelletier; 2016).

Parmi les 87,3 % d'enfants qui demeuraient chez leur mère cinq ans après la séparation, 12,9 % voyaient leur père une fois par semaine; 17,8 % le voyaient toutes les deux fins de semaine; 32,2 % voyaient leur père de façon sporadique et 24,2 % d'entre eux ne le voyaient plus (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005b). Ainsi, plus de la moitié des enfants (56,4 %) avaient un lien fragile ou rompu avec leur père. De plus, les études démontrent que la fréquence des visites entre les pères et leurs enfants diminue chaque année (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005a; Rousseau et Quéniart, 2004). Lorsque cette tendance s'instaure, de nombreux pères semblent graduellement disparaître de la vie de leur enfant (Catlett et McKenry, 2004).

Comme le partage de la garde est essentiellement basé sur l'entente entre les parents, il n'est guère surprenant d'observer que l'un des principaux déterminants de l'accès des pères à leurs enfants est la qualité de la relation avec la mère de leurs enfants (Fagan et Palkovitz, 2007; Sano, Leslie et Zvonkovic, 2008).

L'état psychologique du père influence sa façon d'entrevoir la poursuite de son rôle, notamment s'il s'agit d'un état de détresse (Dulac et Camus, 2006). Pour bon nombre de pères n'ayant pas choisi la séparation, la déchéance conjugale équivaut à la déchéance parentale, puisqu'ils ont davantage tendance à se retirer et à éviter de négocier des droits d'accès ou une garde partagée (Kruk, 2011).

Les stratégies adoptées par les pères dans leur négociation peuvent favoriser ou, à l'inverse, limiter l'accès à leurs enfants. Certains rapportent avoir l'impression que, s'ils insistaient, la mère pourrait réduire leur temps de visite (Hallman, Diendhart et Beaton, 2007). Face à l'impuissance ressentie, des pères peuvent adopter une attitude de révolte alors que d'autres ont l'impression de devoir être extrêmement prudents (Deslauriers, 2013).

Les résultats touchant l'engagement père-enfant pré-rupture sont inconsistants. Alors que certaines études démontrent que les pères qui sont très engagés avant la rupture seront plus enclins à le demeurer après (Spillman, Deschamps et Crews, 2004), la recension des écrits réalisée par Kruk (2011) indique que ceux qui possédaient un lien affectif fort sont les moins satisfaits si l'accès à l'enfant est restreint.

L'emploi et le revenu semblent être des variables cruciales. Le revenu est en cause, mais aussi le fait de devoir travailler plus d'heures pour répondre à leurs obligations, surtout si les heures de travail ne concordent pas avec l'horaire de l'enfant (Leahey, 2014). Les frais d'avocats lors de démarches de garde d'enfants peuvent ainsi rapidement devenir très élevés (Baum, 2006). D'ailleurs, pour plusieurs pères qui vivent des divorces difficiles, le système juridique dans sa totalité est perçu comme étant une institution « pro-mère » (Deslauriers, 2013; Hallman, Diendhart et Beaton, 2007; Poirier, 2008) qui tend à instaurer un climat d'opposition entre les deux parents plutôt que l'adoption d'une approche consensuelle.

1.3 Paternité et socialisation masculine

Dans la foulée du développement des services destinés à la population masculine, l'intégration des pères aux services familiaux s'est imposée, de même que la création de services spécifiques à leur endroit (Lindsay, Rondeau et Desgagnés, 2011). Dans cette ligne de pensée, nous abordons les services aux pères en nous basant sur des constats de recherche sur les trajectoires de demande d'aide des hommes. Les recherches récentes et les récits des intervenants indiquent que tout type d'intervention destiné à une clientèle masculine doit tenir compte des effets de la socialisation masculine sur le processus de demande d'aide des hommes (Roy et Tremblay, 2017). Conséquemment, les services destinés aux pères doivent considérer la façon dont les hommes intègrent des stéréotypes masculins et leurs effets sur leur trajectoire de demande d'aide. En effet, les hommes deviennent pères en fonction de ce qu'ils estiment être un modèle masculin valable. Les repères inspirés par la socialisation masculine traditionnelle constituent donc des références importantes qui prévalent encore aujourd'hui (Roy et Tremblay, 2017). Cette socialisation se traduit souvent par l'adhésion à un « code de la masculinité » que l'on peut définir de la façon suivante (David et Brannon, 1976, cités dans Houle, 2005) :

- Stoïcisme : l'homme ne partage pas sa souffrance, ne pleure pas publiquement, ne partage pas ses émotions, surtout celles reflétant la dépendance;
- Autonomie : l'homme est indépendant, fait face aux difficultés en restant impassible et n'admet pas ses dépendances aux autres;
- Réussite : l'homme réussit sur le plan professionnel parce que son objectif est de subvenir aux besoins de sa famille;
- Agressivité : l'homme est fort, robuste et capable d'agir agressivement si les circonstances le commandent.

Tous les hommes n'adoptent pas ce code dans son entièreté, mais tous ont un rapport avec lui, qui varie selon les contextes et les individus. En effet, même ceux qui démontrent un certain recul face à ces références sont influencés par elles (Bernard, 2010). De façon générale, la socialisation masculine a ses effets sur la façon dont les hommes se préoccupent de leur santé physique et mentale, et comporte aussi son corollaire dans leurs rapports avec les services qui pourraient les aider. De nombreuses recherches ont mis en évidence les liens entre la socialisation masculine et les difficultés de nombreux hommes à demander de l'aide dans leur vie en général, ce qui inclut les recours aux services sociaux et de santé (Galdas, Cheater et Marshal, 2005; George et Fleming, 2004;

Grant et Potenza, 2006). Dulac (2001) mettait en lumière les trois facteurs qui amènent les hommes à consulter : le corps qui « flanche », une situation de crise ou encore des pressions de l'entourage, particulièrement de la conjointe. Souvent, les hommes connaissent peu les ressources disponibles et entretiennent des conceptions négatives à leur égard (Regroupement des organismes pour hommes de l'Île de Montréal, 2013).

Également, la pauvreté constitue un aspect qui module l'effet de la socialisation sur les hommes, entre autres en les empêchant d'atteindre les standards de la masculinité traditionnelle tels que l'indépendance, l'autonomie et l'autosuffisance, ce qui peut engendrer un sentiment de honte et d'impuissance (Strier et Roer-Strier, 2005). Une situation sociale défavorable amènerait certains hommes à adhérer à des repères permettant de retrouver une sensation de pouvoir, d'honneur et de dignité, pour compenser ce jugement ressenti, voire l'exclusion socioéconomique (Dumas et Bournival; 2011). Le défi, la fierté et la colère sont des mécanismes auxquels ils ont souvent recours pour y faire face (Dulac, 2001).

Ces réactions sont susceptibles de susciter de l'incompréhension de la part des professionnels de la santé et des services sociaux envers les hommes qui adhèrent davantage aux stéréotypes de genre. Ce sont eux qui, à la fois, vivent des situations d'oppression sur le plan socioéconomique et refusent d'admettre leur souffrance et qui, souvent, manquent de mots pour se dévoiler et être mieux compris des professionnels des services sociaux et de santé, lorsqu'ils y ont recours.

1.4 La prestation de services face à une clientèle masculine

Roy et Tremblay (2017) établissent aussi un lien entre la socialisation, la santé mentale, les réactions des professionnels et, ultimement, les stratégies pour adapter l'intervention au genre masculin. Les phénomènes interagissent entre eux à la manière d'une réaction en chaîne. Par exemple, lorsque des hommes évitent la dimension émotive de leurs difficultés, certains intervenants l'interprètent comme de la résistance, une négation de leurs émotions (Groulx et Deslauriers, 2015), ce qui peut déclencher une attitude répressive à l'égard de ces hommes (Tremblay et L'Heureux, 2011). Cette tendance peut se traduire par l'habitude de ne pas impliquer les pères dans l'intervention familiale, comme en réponse au stéréotype du père pourvoyeur peu impliqué auprès des enfants (Devault et Gaudet; 2003). Ainsi, des professionnelles éprouvent des difficultés à comprendre la façon dont beaucoup d'hommes demandent de l'aide, ou expriment leur détresse (Deslauriers, 2014; Ellis, Mai et Christian, 2013).

Par ailleurs, les services ne portent pas seuls la responsabilité de leur sous-utilisation par les hommes. Il s'agit d'une interaction entre les services et les hommes; les difficultés seraient attribuables à la fois aux comportements des hommes et à une mauvaise adaptation des services (ROHIM, 2013). Le défi réside dans la réconciliation de paradoxes entre la socialisation masculine et les exigences de la relation d'aide. À cet effet, le modèle de Brooks (1998) constitue un repère utile pour illustrer les obstacles ainsi que les pratiques permettant de dénouer cette tension.

Tableau 1 : Contradictions entre les exigences de la masculinité et celles de la relation d'aide (Brooks, 1998)

Exigences de la relation d'aide	Exigences de la masculinité
Dévoiler sa vie personnelle	Cacher sa vie personnelle
Lâcher prise	Conserver le contrôle
Montrer ses faiblesses	Montrer sa force
Vivre de la honte	Démontrer de la fierté
Avouer sa vulnérabilité	Être invincible
Demander de l'aide	Être autonome
Exprimer ses sentiments	Être impassible
S'ouvrir à l'introspection	Poser des actions
Aborder les conflits interpersonnels	Éviter de parler des conflits
Admettre sa souffrance	Nier sa souffrance
Reconnaître ses échecs	S'obstiner continuellement
Admettre son ignorance	Feindre de tout connaître

Ce cadre théorique est pertinent ici, car lorsque des hommes vivent des difficultés dans leur rôle de père, ils adoptent sensiblement les mêmes stratégies de résolution de problème. Ils tenteront de résoudre seuls leurs difficultés et repousseront le recours à de l'aide extérieure jusqu'à ce qu'une situation de crise survienne (Roy et Tremblay; 2017). Il est crucial de développer de nouvelles pratiques pour rejoindre et aider des pères vivant des situations possiblement critiques, non seulement pour eux, mais pour leurs enfants. En effet, les difficultés rencontrées pour l'accès aux enfants, dans les manifestations les plus extrêmes, peuvent représenter des facteurs de risque suicidaire et homicidaire (Kruk, 2011 ; Tremblay et Deslauriers, 2014). Il y a donc lieu de développer des pratiques adaptées pour intervenir au bon moment afin d'aider, mais aussi de prévenir que des situations ne dégénèrent.

2. Méthodologie de la recherche

2.1 Participants à la recherche

Au total, 14 pères, 2 intervenants et 2 avocats de l'organisme Pères séparés inc. de Montréal ont collaboré à la recherche. Tous les pères rencontrés ont émis le souhait de voir davantage leur enfant, mais leurs contacts étaient limités ou rompus. Le recrutement des pères a été effectué par les intervenants qui ont fait connaitre la recherche. Les pères qui étaient d'accord ont été invités à participer à une entrevue individuelle, soit dans les locaux de l'organisme, soit à leur domicile.

L'âge des participants variait de 20 à 40 ans, ainsi que leur niveau de scolarité (de primaire à universitaire) ou leurs revenus annuels. Par contre, ils étaient pour la grande majorité de citoyenneté canadienne (80 %), en emploi (80 %), avaient un ou deux enfants au moment de la rupture (84 %) et payaient une pension alimentaire pour les besoins des enfants dans presque tous les cas (95 %).

Les deux intervenants provenaient d'autres milieux de travail où ils ont œuvré pendant plus de 20 ans avant de travailler à temps plein chez Pères séparés inc. Le premier, retraité, cumulait 14 ans de travail au sein de l'organisme et l'autre, 7 ans au moment des entrevues. Les deux avocats pratiquaient en droit familial depuis 15 et 20 ans.

2.2 Cueillette et traitement des données

Afin de recueillir des données générales sur l'expérience des participants, l'entretien semi-dirigé a été utilisé. Le guide d'entrevue a porté sur quatre aspects principaux. D'abord, leur témoignage sur la fin de leur relation et la réorganisation familiale qui a suivi. Ensuite, nous avons documenté leurs points de vue sur leur paternité à la suite de la rupture, puis avons recueilli leurs points de vue sur les facteurs qui ont influencé leur accès à leur enfant. Finalement, les pères ont partagé leurs opinions sur les services reçus chez Pères séparés inc. ainsi que leurs idées de solutions pour faciliter le maintien de la relation père-enfant, afin de formuler des recommandations applicables aux politiques sociales existantes. Le guide d'entrevue utilisé auprès des intervenants était similaire, mais ceux-ci ont été interrogés de façon plus précise sur les stratégies d'intervention et la création de mesures visant à aider les pères.

Toutes les entrevues, enregistrées, ont été transcrites sous forme de verbatim. L'étape préliminaire à l'analyse a consisté en des lectures répétées des transcriptions. Ce procédé, désigné comme la « lecture flottante » (Mayer et Ouellet, 1991), a permis d'établir une première liste de catégories, ou d'unités de sens, repérées parmi les principaux thèmes abordés par les pères, à partir des mots ou des idées qui revenaient plus souvent. Les lectures suivantes ont permis de vérifier la validité des catégories ainsi créées et de préciser d'autres catégories et sous-catégories (Bogden et Biklen, 1982). Par la suite, un plan de l'ensemble des catégories et sous-catégories a été élaboré, puis intégré au logiciel NVIVO. Ces catégories portaient sur les caractéristiques personnelles et situationnelles des pères, sur leurs perceptions d'eux-mêmes, sur leur relation avec leur enfant, sur leur relation avec la mère et, enfin, sur leurs perceptions des services offerts et reçus. Les points de vue des intervenants et des avocats ont permis de compléter ces informations sur les situations et les types de réactions des pères les plus souvent observées. À la fin du projet, les pères ont été invités à participer à une rencontre de groupe pour prendre connaissance des résultats et pour valider la représentativité des données, les constats généraux sur les problèmes rencontrés par les pères, leur appréciation des services reçus, ainsi que des suggestions de services et de mesures sociales. Ils pouvaient également ajouter des informations complémentaires.

3. Résultats

Les résultats présentés ici rendent compte de la situation des pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant et de l'aide dont ils avaient besoin au moment de contacter Pères séparés inc. Certains vivaient une rupture récente, et d'autres tentaient de voir leurs enfants depuis quelques années. Dans un deuxième temps, nous présentons l'aide offerte par l'organisme à partir de la perspective des participants rencontrés.

3.1 Les difficultés vécues par les pères

Détresse

Les pères rencontrés ont tous évoqué avoir vécu un niveau de tension très élevé et des périodes de crise, particulièrement durant la période suivant la rupture. Certains ont ressenti une grande solitude et d'importantes préoccupations liées aux difficultés financières entraînées ou aggravées par la séparation. D'autres mentionnent s'être sentis « déphasés », « sonnés », « jetés à terre » ou « désemparés », ou avoir vécu un sentiment d'« impuissance totale » :

> *J'ai été K.O., au plancher longtemps puis là j'essaie de me relever mais tout en faisant attention aux actions que je peux poser mais en même temps, y'a un très gros sentiment d'impuissance, de vulnérabilité.* (père 3)

Dans certaines situations, la détresse de la séparation se conjugue avec celle de voir la mère de son enfant emménager avec un autre homme. Plus l'enfant est jeune (surtout s'il n'est pas encore né), plus le père craint d'être exclu et remplacé par l'autre homme. Plusieurs participants ont ressenti des symptômes physiques de détresse durant ces périodes, tels que des troubles du sommeil, des malaises cardiaques :

> *Émotionnellement, c'était terrible. J'ai commencé à avoir des problèmes de santé surtout à ce moment-là, l'apnée du sommeil, tu ne dors pas, alors ça influence tout ton équilibre, ton énergie, ton interaction avec les autres parce que t'as moins de patience puis t'essaies tout le temps de te contenir et te dire, bien voyons…* (père 7)

Les évènements se succèdent souvent à un rythme très rapide sur le plan de la réorganisation personnelle et familiale :

> *Je me suis pris un hôtel pendant trois nuits jusqu'à temps que j'me trouve un logement puis que je m'installe. Après ça j'ai eu une requête. Fallait que je paie une pension alimentaire puis là je ne peux pas voir mon fils, pas du tout. Pas du tout. Aucun droit.* (père 9)

À l'état de détresse causé par la séparation s'ajoute la crise provoquée par les démarches juridiques souvent enclenchées par la mère au moment de la séparation ou peu après. Les pères rencontrés se sentaient dépassés par cet aspect du conflit :

> *Mon ex est allée tout suite, pendant que j'étais en état de crise, elle est allée voir un avocat puis elle m'a frappé pendant que j'étais à terre, elle m'a amené en cour puis je suis arrivé en cour puis j'avais l'air carrément d'un zombie, j'avais l'air légume, un perdu. Là, elle a été comme quoi elle avait peur pour les enfants, là elle mettait ça grave. Ce n'était pas vrai, jamais, je n'ai jamais tapé mes enfants, d'aucune façon.* (père 11)

Parfois, après plusieurs mois ou années de difficultés persistantes d'accès, le niveau de détresse use, atteint des sommets plus élevés et devient du désarroi, ou crée l'impression de n'avoir plus rien à perdre, ce qui peut être destructeur pour le père ou ses proches :

> *Là, avec tout le bagage que j'avais, les accusations et tout, je me suis dit : « Soit je vais me tirer dans un poteau, ou bien je vais passer à la TV et je vais faire ça comme il faut et je vais amener tout le monde ». Parce que je vivais un profond sentiment d'injustice avec tous les systèmes qui sont supposés être là pour être égaux puis t'aider mais que tu fais : « Asti, c'est pas ça la réalité » puis ils prennent la position de la mère.* (père 10)

Cette crise passagère peut avoir des effets permanents sur les ententes relatives à la garde des enfants. Notamment, certains pères vont avoir tendance à ne pas négocier, à laisser la demeure et les biens à la mère alors qu'ils vivent une période creuse, ce qui les place par la suite dans une position défavorable pour tenter une négociation. Parfois, l'intensité de cette détresse atteint un point de rupture où l'arrêt des procédures devient une solution à la crise :

> *Les clients que j'ai eus qui lâchent prise, c'est pour leur santé soit mentale ou physique. Il y en a un qui devenait malade à tout bout de champ avec ça. Il n'arrivait pas à fournir au travail. Donc il a pris de la distance finalement quand il a réalisé qu'il se battait non seulement contre un système mais contre une mentalité.* (intervenant 1)

Choc/déni

Différentes réactions sont présentes chez les pères à la suite de la rupture, de façon concomitante ou successive. Vivre la situation comme un choc ou en niant la situation en est un autre exemple. Les mots « être surpris », « ne rien avoir vu venir » ou « ne pas y croire » sont constamment revenus dans le discours des pères rencontrés :

> *Pendant longtemps, pendant plusieurs mois j'ai cru : « Bon, peut-être qu'elle va revenir ». T'es toujours dans l'espoir qu'elle arrive à la porte, elle dise : « Non, excuse-moi je me suis trompée. »* (père 8)

Tout en mentionnant être sous le choc, beaucoup relatent avoir tenté de fonctionner, de « passer à travers » la situation sans trop y penser, garder un équilibre, demeurer performant au travail, sans en parler.

Colère

Si, au départ, la détresse et le choc sont plus souvent rapportés au moment de la rupture, la colère est un autre sentiment vécu à ce moment-là. Quelques-uns ont réagi sur le coup avec colère, ce qui a eu des répercussions négatives. Par exemple, le refus de parler avec l'ancienne conjointe est une manifestation de colère qui peut nuire au dénouement de la situation conflictuelle entourant les arrangements de la séparation.

Dans sa forme la plus explosive, la colère peut mener à des gestes violents, particulièrement si un autre homme était déjà dans la vie de la conjointe. Au fil des ans, chez les pères qui vivent des difficultés d'accès à leur enfant, la colère et la détresse se côtoient et sont difficiles à discerner l'une de l'autre :

> *Une profonde injustice, profonde colère, tristesse. Je perdais mon gars. Je voulais tout casser, mais ce n'est pas ça qu'il faut faire. Ça je l'accepte, mais moi je le fais pour mon gars.* (père 12)

Crainte de perdre complètement l'accès à l'enfant

Une autre forme de réaction pour composer avec la situation est de se faire conciliant et d'éviter les sujets irritants liés à la séparation. Cette retenue peut aussi constituer une façon de favoriser une réconciliation :

> *Elle m'a pris ma voiture, j'ai dit : « C'est pas grave, il y a les enfants qu'elle va amener », je n'ai même pas parlé de ça. Je paie son assurance jusqu'à maintenant parce que j'ai un petit peu l'espoir qu'il y ait peut-être réconciliation. Parce que je vais toujours l'aimer, je m'attendais pas à ce qu'elle me fasse ce coup-là et aussi parce qu'on a élevé des enfants.* (père 14)

Lorsqu'un père perd espoir de passer plus de temps avec ses enfants, il arrive qu'il estime être préférable d'éviter la confrontation afin de préserver le peu de temps dont il dispose avec eux. Aussi, sa crainte de faire face à des accusations peut expliquer sa retenue, entre autres pour éviter que des événements passés soient utilisés pour le discréditer en cour. Un autre moment où des pères sentent qu'il est préférable de faire preuve de retenue est lorsque la mère a l'intention de déménager dans une autre ville. Ils ont alors l'impression de « marcher sur des œufs ». D'ailleurs, certains participants mentionnent que lorsqu'ils ont été plus fermes dans certaines demandes, ils ont vu leur accès diminué :

> *J'ai dit : « Tu ne peux pas faire ça, ça été décidé en cour, regarde c'est comme ça, puis moi je me suis organisé en fonction de ça. » Et là elle dit « Bon bien si c'est comme ça, tu ne les verras pas. » Ça a duré deux mois.* (père 7)

Par ailleurs, ceux qui ont préféré renoncer à la garde partagée pour préserver le peu d'accès qu'ils avaient disent après coup que leur choix leur a nui, qu'ils n'ont pas obtenu plus de temps avec leurs enfants et que, si c'était à refaire, ils seraient plus fermes dans leur demande de garde partagée car l'accès à leur enfant a été fragile et inconstant de toute façon par la suite. Comme ces extraits l'illustrent, les réactions et les besoins des pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant varient selon les situations et les contextes. Les services qui leur sont offerts doivent en tenir compte.

3.2 L'aide offerte par l'organisme Pères séparés inc. du point de vue des participants

Les pères rencontrés rapportent avoir contacté l'organisme alors qu'ils vivaient un important déséquilibre, de la détresse. Certains étaient en cours de séparation, alors que d'autres étaient séparés depuis plus d'une année et avaient épuisé les moyens dont ils disposaient pour tenter de voir leur enfant. La grande majorité des hommes ont d'abord contacté Pères séparés inc. pour obtenir des informations et des conseils juridiques, souvent en période de crise. Au cours d'un premier entretien téléphonique, de l'écoute et de l'information ont été offertes par un intervenant. On leur a proposé par la suite un entretien dans les locaux de l'organisme. Les pères en question ont par la suite assisté à une rencontre de groupe. L'aide reçue en groupe s'est révélée au cœur du discours des pères rencontrés lorsqu'ils parlent de l'aide reçue à Pères séparés inc. Le niveau de détresse des participants qui se présentent aux rencontres de groupe est parfois très élevé, et l'aide du groupe est qualifiée de cruciale.

Cette aide peut se substituer à un réseau social absent, ou être utile lorsque des hommes préfèrent ne pas trop informer leur entourage de leurs difficultés. Parfois, ils estiment que leurs problèmes ou leur désarroi sont trop lourds pour que leurs proches comprennent. En l'absence de réseau social, des participants ont trouvé, dans le groupe, des pères comme eux, seuls les fins de semaine, avec ou sans leurs enfants, et avec qui ils peuvent organiser des activités et créer des liens. « J'suis pas tout seul ». Malgré que certains hommes soient peu enclins à parler de leurs difficultés, une fois en groupe, le fait d'entendre d'autres participants se confier les amenaient graduellement à partager leur situation et à sentir qu'ils n'étaient plus tout seuls. Le fait de se confier a une valeur en soi pour les participants :

> *Pouvoir parler, mais pouvoir en entendre aussi d'autres. Parce que là, je me rendais compte que, nous autres, on est habitués de souffrir quasiment en silence, tout seuls. Là, je me rendais compte que la souffrance était grande chez beaucoup de pères. J'avais l'impression qu'on se retrouvait, qu'on se parlait. Juste le fait de discuter un peu, un soir par semaine, déjà, ça m'aidait. Je sortais de là quand même secoué, mais quand même pas tout seul. Ça c'est beau, ça aide malgré tout.* (père 5)

Également, pour ceux qui ont des démêlés avec la justice ou avec la Direction de la protection de la jeunesse, en discuter permet d'aborder ouvertement leurs problèmes. Il s'agit de sujets délicats à confier, et les rencontres de pères étaient précieuses à cet égard. Le fait d'entendre des témoignages, et donc une variété de situations problématiques et de tentatives de solutions, donne un éventail d'idées pour comprendre leur propre situation et « relativiser les choses ». Plusieurs disent avoir entendu des situations pires que les leurs et s'en sont trouvés mieux, en mentionnant que ça relativise leur situation, voire en diminue la portée.

L'entraide a pu profiter à des pères qui avaient des situations différentes des autres. Par exemple, certains pères rencontrés n'avaient pas de difficultés d'accès à leur enfant, mais souffraient de leur séparation conjugale et constataient quand même des points en commun avec les autres participants. D'autant plus que pour certains, la séparation avec leur conjointe avait entraîné une rupture avec leur réseau social antérieur :

> *Le partage des idées aussi m'a beaucoup aidé, parce que je trouve qu'on retire beaucoup d'énergie du groupe qui est ici. Et aussi des expériences des autres : « J'ai vécu telle affaire, j'ai fonctionné de telle façon », et ainsi de suite.* (père 3)

Malgré la détresse, l'humour est un ingrédient important des rencontres. Tout en mettant en commun leurs difficultés, le groupe permet de constater que certains ont obtenu plus de temps avec leurs enfants, ce qui donne espoir à ceux qui n'ont pas encore trouvé de solution. Mettre l'accent sur ce qui est possible d'améliorer constitue une autre façon de préserver une perspective positive.

Les rencontres de groupe sont aussi source de conseils, d'idées et de façons d'améliorer les situations sur le plan personnel, ou dans l'organisation de la vie, des objectifs à atteindre ou de la façon d'être. Des suggestions peuvent être formulées au sujet des actions à poser, par exemple, en se recentrant sur l'enfant et en prenant du recul, malgré un contexte complexe :

> *Le conseil c'est toujours : « L'enfant : la priorité. Parce qu'au bout du compte, si ton enfant n'est pas bien, toi, en bout de ligne, tu ne seras pas bien. Donc, dans le fond, focaliser sur comment l'enfant va traverser ça puis comment tu pourrais agir pour le mieux de ton enfant.* (père 11)

Le non-jugement a été très apprécié des participants, ainsi que la possibilité de revoir leur positionnement face à un nombre important de questions touchant tout ce qui doit être réglé en même temps au sujet de la garde des enfants et des ententes avec leur ancienne conjointe. Même quand il n'y a pas de solution immédiate qui en ressort, le fait d'en discuter aide à mieux se positionner et à s'affirmer de façon respectueuse avec la mère de ses enfants :

> *Si ce service n'avait pas été là, on m'aurait fermé les portes puis j'aurais rien fait. Mais en allant à ces rencontres, ça t'allume et c'est vrai : j'ai le droit d'avoir l'information; j'ai le droit à ce que ma fille ait son plan d'intervention comme il est indiqué.* (père 1)

Enfin, parmi les effets du groupe, des pères ont mentionné qu'il les a aidés à mieux s'organiser en bénéficiant de conseils de pères « plus avancés ». Il peut s'agir par exemple de rédiger des communications écrites avec la mère, de concevoir des calendriers pour avoir accès à l'enfant durant certaines périodes, de mettre au point des stratégies de négociation ou de tenter d'avoir plus de temps avec son enfant plutôt que de subir le statu quo.

3.3 Intervention axée à la fois sur le soutien émotif, social et juridique

Les participants se disent tous satisfaits de l'aide reçue, sous différents aspects. La section qui suit dégage les grandes lignes d'intervention qui fonctionnent selon les pères et les intervenants rencontrés.

La rapidité et la flexibilité de l'aide sont des aspects qui ressortent des témoignages. Une réponse immédiate ou un retour d'appel rapide sont ciblés comme étant un élément important de leur expérience des services de Pères séparés inc. Des participants mentionnent avoir participé à quelques rencontres, ne pas s'être présentés pendant un ou plusieurs mois, puis être revenus spontanément assister à quelques séances. Cette souplesse se concrétise également par la possibilité d'aborder spontanément des sujets diversifiés.

Tant lors des prises de contact initiales qu'au cours des séances de groupe, le niveau de colère exprimé peut être élevé. Les hommes rencontrés, tout comme les intervenants, sont d'avis que ces manifestations font partie du processus et doivent être reconnues comme telles, et qu'il est important de pouvoir exprimer sa colère :

> *Ils* [les intervenants] *comprennent les hommes. J'ai l'impression que ce n'est pas parce que la personne va arriver puis va dire : « Je suis en maudit après elle », que c'est un bandit automatique, parce qu'il a donné deux, trois sacres. En cour, tu ne vas pas parler comme ça devant le juge qui va être là. Il faudrait toujours que tu te taises, que t'aies toujours la plus belle approche, avec un sourire.* (intervenant 2)

Les intervenants sont d'avis que c'est en laissant une place à l'expression de la colère que l'on prévient les débordements ou comportements à risque. Les pères rencontrés ont apprécié avoir quelques repères au sujet de l'approche selon les étapes du deuil, dans un contexte où tous vivent différentes pertes, qu'il s'agisse des difficultés à voir leurs enfants ou face à la rupture amoureuse. Pour d'autres, le travail de deuil s'effectue différemment, car ils ne pourront plus voir leur enfant de façon régulière, même si leur situation s'améliore. Il s'agit d'une perte importante à vivre pour certains, qui poursuivent malgré tout des démarches afin d'avoir accès à leur enfant :

> *Dans chaque témoignage, il y a une fraction de quelque chose que tu as vécu ou que tu vas vivre donc c'est beaucoup plus facile de relativiser, de lâcher un peu les émotions aussi, de vivre aussi avec ce vide-là.* (père 6)

Cette approche amène à lâcher prise par rapport à un idéal, mais aussi à réagir autrement face à des situations diverses, à percevoir la situation avec plus de sérénité. Lorsque des participants de longue date sont en contact avec des nouveaux, un partage d'expérience devient possible. Les « anciens » deviennent des modèles pour d'autres pères qui vivent des transitions de vie douloureuses et complexes.

Les pères rencontrés ont souvent mentionné l'aide à prendre un recul face aux difficultés vécues. Par exemple, le partage de façons de réagir à certaines situations, notamment auprès de la mère, amène à revoir ses perceptions face aux défis qui se présentent, parfois à lâcher prise :

> *Après quelques semaines, quelques mois, en venant ici chez Pères séparés, j'étais content d'avoir juste une fin de semaine sur deux parce que le temps que j'ai eu, au moins, j'avais de la qualité. J'appréciais le moment que j'avais plutôt que de « bitcher ». C'est une autre façon de voir les choses.* (père 5)

Parfois, ce recul face aux difficultés peut être suggéré, car certains hommes en viennent à vivre un état de détresse en continu :

> *Les cas extrêmes, on peut leur dire : « Écoute-là, t'es en train de te démolir, pense à toi, reconstruis-toi ». C'est ça un deuil, on se reconstruit. « Rebâtis-toi, la santé, d'abord, santé mentale, travaille, reconstruis-toi, essaie d'avoir des amis ou reconstruis-toi pis tu vas voir, quand y vont vieillir, les enfants, normalement, y a pas de garanties, mais normalement c'est eux autres qui vont te demander ». Normalement, c'est ça qui se passe.* (intervenant 1)

Dans plusieurs situations, le groupe aide à prendre un recul face aux situations et à aider les participants à faire un travail d'introspection en les ramenant à eux, à ce qu'ils désirent pour leur enfant et aux façons dont leurs actions les aideront à y arriver. Parfois, le groupe s'avère insuffisant pour dénouer des situations ou des questionnements, et des rencontres individuelles peuvent s'avérer utiles dans de tels cas.

Dans le même ordre d'idées, les entrevues indiquent que même si un soutien est offert au sujet de démarches juridiques ou de diverses négociations à effectuer, on encourage les participants à trouver une certaine harmonie dans ces situations complexes, à éviter des guerres inutiles. Entre autres, on peut leur refléter les dommages envers eux-mêmes que peuvent causer certaines de leurs actions ou attitudes, en plus de ne pas aider à rétablir un accès ou une relation avec leur enfant :

> *Parce qu'il y en a qui sont rendus à plusieurs stades différents, qui ont appris à la gérer. La fois que le gars s'est verbalisé, on aime autant qu'il le verbalise ici, remarque bien. Les pères, entre eux autres, qui s'autorégulent, c'est ça qui est efficace. Alors, oui, ça fait partie du processus. Donc on est certain que notre action, là, est préventive de la colère et de la violence.* (intervenant 1)

Des pères se sentent démunis ou stressés car ils veulent être de bons pères, même dans un contexte où ils voient peu leurs enfants, alors qu'ils sont tendus et ont souvent des difficultés financières :

> *Et ils disent que tu n'es pas obligé d'aller au cinéma, juste une sortie, un pique-nique. J'ai fait ça et, de toutes les sorties qui ont été des plus bénéfiques, celle dont mes enfants parlent encore, c'est ce pique-nique. Ce n'est pas le cinéma. Le pique-nique on peut jouer, se lancer la balle, et ça ne coûte rien. Ils ont raison, pourquoi dépenser tout le temps. Fait qu'ils te ramènent à des choses plus simples.* (père 9)

À d'autres moments, certains ont des questionnements sur la façon de gérer l'autorité parentale, de mettre des limites auprès de leurs enfants alors qu'ils sentent que leur situation parentale est fragile.

Les pères rencontrés ont aussi mentionné qu'étant donné la complexité des situations vécues, Pères séparés inc. ne pouvait répondre à tous les besoins engendrés par leur situation, mais offrait des références à d'autres services, tels qu'à des avocats connus de l'organisme qui proposent des tarifs plus abordables.

4. Une problématique au confluent de dimensions sociales, familiales et juridiques : quelles pratiques possibles?

Les résultats de notre recherche indiquent qu'au moment où les pères rencontrés ont eu recours aux services de Pères séparés inc., plusieurs sphères de leur vie étaient perturbées, et ils percevaient qu'ils avaient très peu d'actions possibles à poser dans ses aspects les plus cruciaux. En effet, la situation des pères rencontrés a comme particularité d'être au confluent de dimensions sociales, familiales et juridiques. Ils vivent des problèmes qui sont d'ordre relationnel tout autant que juridique, notamment en ce qui a trait aux lois et mesures sociales qui encadrent les situations familiales problématiques. La première demande en est souvent une d'information sur le plan juridique plutôt que psychosocial.

Comment alors répondre à cette demande d'aide lorsqu'ils ont recours à un service? Comment en venir à établir un lien de confiance et susciter un dévoilement de leur part alors que la rencontre entre la population masculine et les services sociaux et de santé s'avère souvent difficile? Que faire lorsque la demande semble relever d'un accompagnement strictement juridique? L'analyse qui suit tentera de répondre à ces questions en revoyant de quelles façons les pratiques préconisées chez Pères séparés inc. arrivent à réconcilier ces paradoxes, avec le modèle de Brooks (1998) comme repère. Rappelons qu'une socialisation masculine traditionnelle exigera de l'homme qu'il cache sa vie personnelle, ses faiblesses et ses sentiments, tandis que la relation d'aide lui demandera au contraire du dévoilement, de l'introspection et la reconnaissance de ses échecs ou de sa souffrance (Brooks, 1998).

En effet, bien que les pères n'aient pas abordé la dimension de leur socialisation comme telle en tant qu'homme, la détresse qu'ils ont ressentie et leurs façons de demander de l'aide indiquent qu'il s'agit d'un enjeu de fond. Également, les témoignages des intervenants vont dans ce sens et rejoignent certaines recherches portant sur cette dimension (Deslauriers et Groulx; 2014; Roy et Tremblay, 2017). D'ailleurs, en complément à ce cadre, nous tiendrons compte du rapport du Regroupement

des organismes pour hommes de l'Île de Montréal (ROHIM, 2013), qui a constaté certaines lacunes dans la façon dont les services sociaux desservent la population masculine, et formulé des pistes de recommandations à cet effet. Les défis présents en intervention auprès de pères correspondent aux spécificités du travail auprès d'une clientèle masculine, particulièrement en crise. Conséquemment, la capacité de répondre à la demande d'aide de ces pères réside d'abord dans la prise en compte de la socialisation masculine, laquelle induit une façon particulière de composer avec ses difficultés personnelles et commande des modalités d'intervention particulières. Dans la section qui suit, nous reprenons les propos des pères et des intervenants en faisant ressortir les éléments prometteurs de l'aide qui ont permis de réconcilier ces paradoxes.

4.1 Entendre la colère et partager de l'information sur le plan juridique : la porte d'entrée

Offrir des services qui répondent à ces besoins de différentes natures constitue un type de pratique innovateur. Les témoignages des pères et des intervenants attestent des avantages de tenir compte d'une pluralité d'enjeux et d'y répondre afin d'éviter de référer dès le départ à différents professionnels et segmenter les services. La grande majorité des hommes ont d'abord contacté Pères séparés inc. pour obtenir des informations et des conseils juridiques alors qu'ils étaient souvent en crise.

Outre cette capacité de tenir compte de réalités paternelles et d'aspects juridiques, la façon dont les interventions réagissent aux paradoxes en cause représentent une partie importante de l'efficacité de l'approche. Par exemple, les intervenants rencontrés confirment que les hommes les interpellent souvent sur un ton colérique au téléphone, ayant du mal à comprendre ce qui leur arrive, ce qu'ils doivent faire. Cette expression de colère est tolérée et considérée comme un signe possible de détresse qu'il faut déceler et atténuer par la suite.

Ce type de pratique, soit d'écouter des hommes qui peuvent avoir des propos déplacés sur un ton agressif et de leur offrir de l'information, permet d'établir un premier contact tout en laissant aux hommes la sensation de demeurer conforme aux règles de la masculinité : ils ne dévoilent pas leur la vie privée (on leur transmet de l'information), ils demeurent en contrôle, on les aide à poser des actions par eux-mêmes et ils n'ont pas à dévoiler leur souffrance, leur vie intérieure (Brooks, 1998).

Cette façon de travailler rejoint une recommandation du ROHIM (2013). « Savoir désamorcer les comportements agressifs et comprendre la demande sous-jacente » constitue un premier ingrédient décisif du processus de demande de ces hommes auprès de cet organisme (: 17). En donnant de l'information sans se laisser intimider par le ton agressif, on arrive à désamorcer la crise. Cette diminution de la tension permet de « s'assurer que dès la première rencontre, des résultats concrets soient présents ». Dans le cas de Pères séparés inc., il s'agit de vulgariser des informations, indiquer quelles démarches effectuer. Ce faisant, toujours selon les constats de Brooks (1998) et du ROHIM (2013), on offre « une aide moins axée sur l'expression des émotions, mais davantage sur l'action » (: 17).

Paradoxalement, cette réponse aux besoins d'information et de tolérance masqués par un ton agressant ouvre la porte par la suite à des questions plus axées sur la vie intérieure au cours de l'appel : « Comment allez-vous à travers tout ça? » L'écoute et le soutien émotif prennent alors davantage de place et beaucoup d'hommes confient leur désarroi. En effet, bon nombre téléphonent à Pères séparés inc. alors qu'ils vivent une détresse causée par la perte ou l'altération du lien avec leur enfant, même si ce qu'ils abordent en premier au téléphone se situe sur le plan juridique. Cette offre de service permet donc de rejoindre des hommes dont la détresse n'aurait pas été confiée, ni entendue. Et, paradoxalement, le fait de tenir compte de la socialisation masculine traditionnelle assouplit leur niveau d'adhésion en suscitant leur dévoilement et l'expression de leur vulnérabilité.

Cet aspect s'avère particulièrement crucial sur le plan du dépistage de la souffrance et des idéations suicidaires et homicidaires (Kruk, 2011). En effet, « plus de la moitié des homicides intrafamiliaux se produisent dans un contexte de séparation conjugale, réelle ou appréhendée; rupture souvent non acceptée par le responsable de l'homicide » (Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, 2012 : 10). Aussi, la recension des écrits réalisée dans le cadre de la rédaction du rapport de ce comité met en lumière le fait que plusieurs auteurs d'homicides intrafamiliaux se retrouvaient dans une situation de grande détresse.

4.2 Les intervenants sociaux doivent s'informer des dispositions légales

Les hommes utilisent peu les services sociaux où ils pourraient obtenir de l'aide, même en situation de désespoir (ROHIM, 2013). Ils se montrent peu intéressés à confier leurs difficultés. Par ailleurs, le fait de ne pas comprendre ou ne pas savoir comment réagir aux documents officiels ajoute à la détresse et à une révolte contre le système juridique et la mère. D'où la priorisation pour nombre d'hommes de demander des conseils sur le plan juridique comme première démarche. Obtenir de l'aide pour comprendre contribue à atténuer le niveau d'impuissance et de tension. L'offre d'information s'avère être une porte d'entrée et une façon de rassurer efficaces, et peut aussi diminuer le ressentiment envers le système juridique et la mère de leur enfant. Une fois cette relation d'aide amorcée, les facteurs suivants peuvent être abordés : leurs rapports avec la mère, avec leurs enfants, avec d'autres intervenants ou avec des professionnels du milieu juridique.

4.3 Rapidité et souplesse de la réponse à la demande d'aide

Une autre force des services en ce sens est de « limiter les délais et les listes d'attente auprès d'hommes qui consultent en crise » (ROHIM, 2013 : 17). Cet aspect peut être crucial, car au moment où les hommes demandent de l'aide, ils ont parfois accumulé les facteurs de stress et la tension est élevée. Également, l'accès du père aux enfants se joue très rapidement, souvent dès la séparation et au cours des semaines qui suivent (Deslauriers, 2014). Effectivement, l'arrangement de garde qui prévalait durant les semaines qui ont suivi la séparation s'est maintenu chez tous les pères interrogés qui n'avaient pas de garde partagée. Aucun des pères qui avaient un accès d'une fin de semaine sur deux n'a obtenu une garde partagée. La séquence des événements et le temps sont des facteurs importants. Par exemple, des contacts seulement une fin de semaine sur deux fragilise le lien et rend improbable une garde partagée. Les pères qui n'avaient pas la garde partagée lors de la séparation ne l'ont pas davantage obtenue. À ce propos, la formule préconisée par l'organisme offre la possibilité de réintégrer un groupe au gré des besoins qui se présentent, ce qui a constitué pour certains une occasion précieuse de revenir demander de l'aide de façon spontanée et rapide.

Malgré ces tensions entre la demande d'aide et le schème de référence masculin, les groupes de soutien sont considérés par les participants comme une partie importante de l'aide obtenue. En effet, la parole laissée aux participants dans une formule décontractée permet encore ici d'obtenir du soutien sans obligation de se dévoiler et d'exposer ses problèmes et ses vulnérabilités. Les participants restent donc en contrôle de ce qu'ils veulent dévoiler et du moment où ils souhaitent le faire, et peuvent donc ainsi choisir d'éviter de confier leur souffrance et leur vulnérabilité. Certains y ont trouvé un réseau social leur permettant de parler plus ouvertement de leurs difficultés qu'avec leur entourage.

Cette modalité d'aide constitue aussi une mesure de prévention des situations à risque, car, comme le démontrent les écrits sur le sujet et les entrevues, la présence d'idéations suicidaires est fréquente dans ce contexte, de même que les risques d'homicides conjugaux (Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux, 2012).

CONCLUSION

En somme, les témoignages d'appréciation de l'offre d'informations juridiques de base et de la relation d'aide face aux difficultés dans la négociation avec la mère sont nombreux. Il en ressort que les participants ont été invités à mettre l'accent sur leur relation avec leur enfant, ont obtenu du soutien en ce sens et ont été encouragés à éviter d'adopter une attitude hostile envers leur ex-conjointe ou face aux professionnels du système juridique. Cette approche et ce positionnement sont très appréciés par les participants.

D'autre part, comme l'atteste le haut taux de satisfaction des pères rencontrés, la prise en compte du schème de référence masculin dans la façon d'accueillir les pères est un fondement important de l'approche adoptée. L'accueil de pères en crise, le partage d'information et une sensibilité à la détresse masquée par un ton agressant sont autant de clés du recrutement et de la rétention de pères en crise dans les services. De même, la souplesse dans l'approche du travail de groupe favorise l'aide mutuelle entre les participants et une implication variable selon les besoins de chacun. Les participants y trouvent un réseau valorisant la paternité auquel ils peuvent revenir au gré des événements afin de briser leur isolement. Cet aspect a d'ailleurs été souligné lors de la validation de ces données auprès des pères qui ont participé à l'étude; la forte impression d'être dévalorisés aux yeux de la société mais validés au sein de l'organisme est cruciale lorsqu'il s'agit d'aider les pères à trouver des façons adéquates de faire face aux situations vécues. Qu'ils puissent être exclus de la vie de leur enfant sans recours possible constitue pour eux une forme de jugement implicite susceptible d'ajouter à leur détresse psychosociale. Il est donc essentiel de les accompagner, et plus les moyens (d'aide individuelle et de groupe) sont variés, plus les interventions peuvent agir sur une variété de facteurs liés à l'accès à leur enfant et à leur équilibre malgré cette perte. Ultimement, ces interventions aident des hommes à mieux réagir malgré leur détresse, grâce à un élargissement de leur éventail de stratégies d'adaptation face aux difficultés rencontrées. En outre, ces façons d'aider les pères peuvent graduellement amorcer un travail de resocialisation chez des hommes adhérant davantage aux stéréotypes masculins.

En effet, un accompagnement en contexte de séparation et de crise peut amener des hommes à se distancer des stéréotypes masculins. Le fait de demander de l'aide, de se confier, d'être encouragé à négocier autrement avec la mère, de développer une disponibilité émotive et une empathie nouvelle pour leurs enfants et de revoir la place du travail dans leur vie entre souvent en collision de plein fouet avec leurs perceptions du rôle de père traditionnel. Ils ont alors l'occasion de se redéfinir comme hommes, comme pères.

Dans une perspective plus large de l'organisation des services à la population masculine, ce type d'initiative est un exemple de pratique prometteuse en matière de prévention de comportements à risque ou dangereux, des idéations suicidaires et agressions verbales ou physiques aux homicides intrafamiliaux. Une intervention adéquate lors de cette période cruciale constitue donc une pratique positive pour ces pères, mais aussi une mesure préventive pour l'entourage. Conséquemment, ce type de mesure devrait être déployé dans toutes les régions, au même titre que des services sociaux généraux.

ABSTRACT:

This article deals with promising social practices involving fathers experiencing difficulties accessing their children following a marital separation. Research conducted with fathers who used the services of the organization "Pères séparés inc." made it possible to elicit a few practical observations. A study of their testimonies as well as the observations of stakeholders and attorneys have made it possible to identify the needs of fathers who are having problems accessing their children as well as more suitable ways of helping them.

KEYWORDS:

Separated fathers, father-child relation, intervention, social practice

RÉFÉRENCES

Baum, N. (2006). « Postdivorce paternal disengagement : Failed mourning and role fusion », *Journal of Marital and Family Therapy*, vol. 32, nº 2, 245-254.

Bogden, R. et S. Biklen (1982). *Qualitative Studies for Education*, Boston : Allyn and Bacon.

Brooks, G. R. (1998). *A new psychotherapy for traditional men,* Jossey-Bass Publisher.

Catlett, B. S. et P. C. McKenry (2004). « Class-Based Masculinities : Divorce, Fatherhood, and the hegemonic Ideal », *Fathering*, vol. 2, nº 2, 165-190.

Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2012). *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, destiné au Ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministre responsable des aînés, Québec : Québec.

David, D. et R. Brannon (1976). *The forty-nine percent majority : the male sex role*, Reading, MA, Addison-Wesley.

Deslauriers, J.-M. (2013). *Évaluation des services de l'organisme Pères séparés*, *Rapport de recherche,* Fonds québécois de recherche Société et culture, Québec.

Deslauriers, J.-P. (2014) *Les groupes communautaires : vers un changement de paradigme?,* Québec : Presses de l'Université Laval.

Dubeau, D., Deslauriers, J.-M., Théorêt, J. et R. Villeneuve (2016). « La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères » : 53-72, dans M.-C. Saint-Jacques, A. St-Amand, C. Robitaille et S. Lévesque. (sous la dir.), *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Deslauriers, J.-M., Tremblay, G., Genest-Dufault, S, Blanchette, D. et J-Y. Desgagnés (2011). *Regards sur les hommes et les masculinités : théories et pratiques*, Sillery, Presses de l'Université Laval.

Deslauriers, J.-M. et J. Groulx (2014). *Rapport de recherche : évaluation de la formation For'hommes sur l'intervention auprès d'une clientèle masculine*, CRI-VIFF, Université Laval.

Dulac, G. (2001). *Aider les hommes… aussi*, Montréal : VLB.

Dulac, G. et S. Camus (2006). « L'aide et le soutien aux pères en rupture d'union : aider les pères séparés aussi », *Défi jeunesse*, vol. 7, nº 2, 30-36.

Dumas, A. et E. Bournival (2011). « Men, masculinities and health. Theory and application » : 35-51, dans Jason Laker (sous la dir.), *Canadian Perspectives on Men and Masculinities. An Interdisciplinary Reader,* Toronto : Oxford University Press.

Ellis, A. P. J., Mai, K. M. et J. S. Christian (2013). « Examining the Asymmetrical Effects of Goal Fault lines in Groups : A Categorization-Elaboration Approach », *Journal of Applied Psychology*, vol. 98, nº 6, 948-961.

Fagan, J. et R. Palkovitz (2007). « Unmarried, Nonresident Fathers Involvement With Their Infants : A Risk and Resilience Perspective », *Journal of Family Psychology*, vol. 21, nº 3, 479-489.

Galdas, P. M., Cheater, F. et P. Marshall (2005). « Men and health help-seeking behaviour : literature review », *Journal of Advanced Nursing*, vol. 49, nº 6, 616-623.

Devault, A. et Gaudet, J. (2003). « Le soutien aux pères de famille biparentale : l'omniprésence de « docteur maman », *Service social*, vol. 50, nº 1, 1-29.

George, A. et P. Fleming (2004). « Factors affecting men's help-seeking in the early detection of prostate cancer : implication for health promotion », *Journal of Men's Health,* vol. 1 nº 4, 345-352.

Grant J. E. et M. N. Potenza (2006). *Textbook of Men's Mental Health*, Arlington (VA) : American Psychiatric Publishing.

Groulx, J. et J-M. Deslauriers (2015). « La formation Intervenir auprès des hommes dans le réseau de santé en Montérégie : une perspective organisationnelle », *Santé Publique*, vol. 27, nº 6, 829-836.

Hallman, M., Diendhart, A. et J. Beaton (2007). « Qualitative Analysis of Fathers' Experiences of Parental Time after Separation and Divorce », *Fathering*, vol. 5, nº 1, 4-24.

Houle, J. (2005). *La demande d'aide, le soutien social et le rôle masculin chez les hommes qui ont fait une tentative de suicide,* Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal.

Juby, H., Heater, J., Billette, J.-M., Laplante, B. et C. Le Bourdais (2007). « Nonresident Fathers and Children : Parents' New Unions and Frequency of Contact », *Journal of Family Issues*, vol. 28, nº 9, 1220-1245.

Juby, H., Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais (2004). *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, préparé pour le ministère de la Justice du Canada, Université de Montréal.

Juby, H., Marcil-Gratton, N. et C. Le Bourdais (2005a). *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa : Ministère de la Justice.

Juby, H., Marcil-Gratton N. et C. Le Bourdais (2005b). « Sharing roles : Sharing custody? Couples' characteristics and Children's living Arrangements at Separation », *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, nº 1, 157-172.

Kruk, E. (2011). *Divorced Fathers : Children's Needs and Paternal Responsibilities*, Halifax : Fernwood Publishing.

Kruk, E. (2012). « A Model Equal Parental Responsibility Presumption in Contested Child Custody », *The American Journal of Family Therapy*, vol. 39, nº 5, 375-389.

Leahey, L. (2014). *Engagement paternel en situation de rupture conjugale et de contestation de garde*, Document inédit – essai doctoral, Université du Québec en Outaouais.

Le Bourdais, C., Juby, H. et N. Marcil-Gratton (2000). *Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes*, Rapport de recherche soumis à l'Équipe sur les pensions alimentaire pour enfants, Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.

Lindsay, J., Rondeau, G. et J-Y. Desgagnés (2011). « Bilan et perspectives du mouvement social des hommes au Québec entre 1975 et 2010 » : 13-43, dans J. M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette et J.-Y Desgagnés (sous la dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Mayer, R. et F. Ouellet (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville : Gaëtan Morin éditeur.

Montbourquette, J. (1994) *Groupe d'entraide pour personnes séparées et divorcées*, Montréal : Novalis.

Pelletier, D. (2016). *Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps parental post-séparation chez les enfants québécois nés à la fin des années 1990*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.

Poirier, M. (2008). *Le point de vue de pères en rupture d'union et ayant des difficultés d'accès à leur enfant,* Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa.

ROHIM (2013). *Les hommes de la région de Montréal, Analyse de l'adéquation entre leurs besoins psychosociaux et les services qui leur sont offerts*, Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Sano, Y., Leslie, R. et A. M. Zvonkovic (2008). « Are Mothers Really "Gatekeepers" of Children? Rural Mothers' Perceptions of Nonresident Fathers' Involvement in Low-Income Families », *Journal of Family Issues,* vol. 29, nº 12, 1701-1723.

Strier, R. et D. Roer-Strier (2005). « Fatherhood and Immigration : Perceptions of Israeli Immigrant Fathers from Ethiopia and the Former Soviet Union », *Families in Society*, vol. 86, nº 1, 121-133.

Rousseau, N. et A. Quéniart (2004). « Les pères face au système de justice : l'influence des facteurs juridiques sur le niveau d'engagement paternel à la suite d'un divorce », *Revue canadienne de droit familial*, vol. 21, nº 1, 179-200.

Roy, J. et G. Tremblay (2017). *Les hommes au Québec : portrait social et de santé,* Québec : Presse de l'Université Laval.

Spillman, J. A., Deschamps, H. S. et J. A. Crews (2004). « Perspectives on Nonresidential Paternal Involvement and Grief : A Literature Review », *The Family Journal : Counselling and Therapy for Couples and Families*, vol. 12, nº 3, 263-270.

Tremblay, G. et J-M. Deslauriers (2014). « Le non-recours aux services sociaux et de santé par la population masculine », *Politiques sociales,* vol. 74, nº 3/4, 58-69.

Tremblay, G., et P. L'Heureux (2011). « La genèse de la construction de l'identité masculine » : 91-123, dans Deslauriers, J.-M., Tremblay, G., Genest-Dufault, S, Blanchette, D. et J-Y. Desgagnés (sous la dir.), *Regards sur les hommes et les masculinités : théories et pratiques*, Sillery : Presses de l'Université Laval.